Rapport annuel CFQF 2025

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössische Kommission für Frauenfragen EKF
Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Commissione federale per le questioni femminili CFQF

Rapport annuel 2025 de la CFQF

© 2025 Commission fédérale pour les questions féminines CFQF

Renseignements

Annina Grob, responsable du secrétariat

Commission fédérale pour les questions féminines CFQF
Schwarztorstrasse 51, 3003 Berne
Tél. 058 462 92 75
ekf@apg.admin.ch
www.ekf.admin.ch
www.comfem.ch

1 Mandat de la CFQF 4
2 Qui est la CFQF ? 5
2.1 Retour sur les séances de la CFQF en 2025 5
2.2 Changements au sein de la CFQF 6
3 Travaux sur les priorités thématiques 6
3.1 Phase exploratoire pour les priorités « sécurité sociale » et « gender gap » 6
3.2 Gros plan sur la discrimination algorithmique 6
4 Tâches permanentes 7
4.1 Participation à des consultations publiques 7
4.2 Positionnement sur des campagnes nationales et au niveau international 8
5 Nouveaux sujets et travail en réseau 8
5.1 Activités concernant le don d'ovocytes 8
5.2 Intensifier le travail en réseau 9
6 Communication 9
7 Budget 10
8 Efficacité du travail de la CFQF 10
9 L'activité de la commission en 2026 : perspectives 11

1 Mandat de la CFQF

La Commission fédérale pour les questions féminines CFQF est un organe indépendant qui dispense au Conseil fédéral des conseils sur les questions d'égalité et de politique en faveur des femmes. Forte d'une expertise étendue et variée dans le domaine des questions de genre, elle bâtit des ponts entre la société civile, les milieux politiques et les autorités. La CFQF a ceci d'unique qu'elle réunit au sein d'une instance nationale des partenaires sociaux, des organisations de la société civile et des spécialistes reconnus issus de la science et de la recherche. Le mandat de la CFQF est défini dans son Acte d'institution arrêté par le Conseil fédéral en 2014.

- **Observation et analyse.** La CFQF observe et analyse l'évolution de la politique en faveur des femmes et de l'égalité en Suisse. Elle évalue les mesures prises pour faire avancer l'égalité et fait rapport à ce sujet.
- **Prises de position.** La CFQF prend position, lors de consultations, sur des projets de la Confédération importants pour l'égalité entre femmes et hommes.
- **Recommandations.** La CFQF élabore des recommandations concernant les mesures à prendre pour faire avancer l'égalité. Elle les adresse au Conseil fédéral, aux départements ou à d'autres organes politiques.
- **Mandats spéciaux.** La CFQF exécute des mandats pour le Conseil fédéral et les départements.
- **Information et sensibilisation.** La CFQF informe et sensibilise le public, participe à des projets et des campagnes, organise des colloques et publie des documents.
- **Contacts et collaboration.** La CFQF entretient des contacts et collabore avec les autorités ainsi que les organisations et les milieux intéressés. Elle a qualité pour demander aux services de la Confédération les renseignements dont elle a besoin pour accomplir ses tâches.

2 Qui est la CFQF ?

La CFQF se compose de 20 membres nommés par le Conseil fédéral. Elle compte en outre neuf sièges ouverts à des spécialistes de questions d'égalité. Onze organisations sont représentées au sein de la CFQF : alliance F, femmes protestantes, Frauenbund Schweiz (catholique), männer.ch, Schweizerischer Dachverband Gemeinnütziger Frauen, Société suisse des employés de commerce, travail.suisse, Union patronale, Union suisse des arts et métiers, Union suisse des paysannes et des femmes rurales, Union syndicale suisse.
Fin 2025, le Comité directeur est formé par Cesla Amarelle, présidente de la CFQF, ainsi que les deux membres de la vice-présidence, Maya Dougoud et Jacques-Antoine Gauthier.

2.1 Retour sur les séances de la CFQF en 2025

En règle générale, la commission se réunit en séance plénière quatre fois par an. C'est ce qu'elle a fait en 2025, le 4 février, le 16 juin, le 15 septembre et le 26 novembre. Lors de sa première séance plénière, elle a accueilli Valérie Borioli, responsable de la politique de l'égalité et de la conciliation chez travail.suisse, pour un exposé sur les buts de l'initiative pour un congé parental. En juin, Marc Stöckli, responsable ad intérim du domaine Vie professionnelle et care du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG, a exposé au plénum les travaux en cours pour faire avancer l'égalité dans la vie professionnelle en se concentrant sur les activités en lien avec l'égalité salariale. Le plénum a également entendu Nadja Braun Binder, professeure à l'Université de Bâle, et Florent Thouvenin, professeur à l'Université de Zurich, qui ont présenté leur avis de droit sur la protection contre la discrimination algorithmique. Cette analyse juridique a été réalisée sur la base d'un mandat décerné fin 2024 par la CFQF et la Commission fédérale contre le racisme CFR. La séance plénière de septembre a poursuivi sur le même thème et adopté des recommandations visant à renforcer la protection contre la discrimination algorithmique. Elle a en outre adopté le règlement sur l'indemnisation et le défraiement des membres de la CFQF, qui entrera en vigueur en 2026. La séance plénière de novembre a été placée sous le signe de la CEDEF, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La présentation proposée à cette occasion par Erika Schläppi, qui représente la Suisse au sein du Comité CEDEF, a donné aux membres de la commission un aperçu des sujets d'actualité, des défis et des bases de ce traité international.

Les deux groupes de travail de la CFQF, consacrés l'un à la sécurité sociale et l'autre au gender gap dans la jeune génération, se sont réunis à neuf reprises en 2025 pour approfondir leurs priorités thématiques respectives.

Le Comité directeur s'est réuni à six reprises en 2025, les 20 janvier, 25 mars, 13 mai, 24 juin, 25 août et 28 octobre.

2.2 Changements au sein de la CFQF

Différents changements sont intervenus au sein de la commission en 2025. Cyrielle Huguenot a succédé à Julia Maisenbacher comme déléguée de l'Union syndicale suisse. À la fin de l'année, la CFQF a pris congé de Jana König (femmes protestantes) et d'Andrea Gisler (alliance F). Au sein du Comité directeur, la vice-présidence, qui avait été assumée pendant deux ans par Karin Schwiter, a été transmise à Maya Dougoud.

Des changements d'importance ont également eu lieu au sein du secrétariat : Annina Grob en est devenue la responsable en janvier tandis que Kathinka Gysin y a fait son entrée en qualité de spécialiste technique en février et, le 1er mars, Leila Pfund a pris la succession de Mathilda Golay au poste de stagiaire universitaire. Nous adressons ici nos chaleureux remerciements à Caroline Honegger, collaboratrice scientifique, pour son efficacité dans la mise en route de la nouvelle équipe.

3 Travaux sur les priorités thématiques

Au cours de l'année sous revue, la CFQF a mis en œuvre les priorités thématiques définies dans sa stratégie 2024-2027. Lors de sa séance plénière de novembre, elle fait un premier bilan intermédiaire de l'avancement des travaux et déterminé s'il était nécessaire de prendre des mesures supplémentaires pour atteindre les objectifs visés.

3.1 Phase exploratoire pour les priorités « sécurité sociale » et « gender gap »

Le groupe de travail chargé de la question complexe de la sécurité sociale s'est réuni à plusieurs reprises en 2025. La commission a décidé de mettre en avant le thème de la pauvreté des personnes âgées, cette proposition ayant été approuvée par l'assemblée plénière.

Le groupe de travail chargé du gender gap a présenté un premier produit concret aux autres membres de la commission. Il s'agit d'un document de travail qui fournit à la commission une base théorique pour définir la suite de son engagement dans ce domaine : il détaille les différentes facettes du thème du fossé entre les genres et montre l'étendue des questionnements soulevés.

3.2 Gros plan sur la discrimination algorithmique

En 2025, l'intelligence artificielle et la discrimination algorithmique ont été au centre du travail de fond mené par la CFQF, qui a œuvré en étroite collaboration avec la CFR. Pour disposer de données juridiquement et scientifiquement solides sur le thème de la discrimination fondée sur l'origine et le genre, les deux commissions ont chargé les professeurs Nadja Braun Binder et Florent Thouvenin de rédiger un avis de droit. Les conclusions des deux juristes sont sans appel : en Suisse, la protection contre la discrimination en général

et contre la discrimination par les systèmes algorithmiques en particulier est insuffisante. La phase d'étude a été suivie par un groupe d'accompagnement, qui a porté un regard technique sur les travaux.
Après étude de l'avis de droit, la CFQF et la CFR ont débattu puis adopté des recommandations, dans lesquelles elles exhortent le Conseil fédéral et le Parlement à s'engager en faveur d'une intelligence artificielle non discriminatoire. Les deux commissions fédérales invitent à faire de la protection contre la discrimination algorithmique une priorité absolue pour la politique et l'administration. Elles demandent que les travaux de la Confédération soient accompagnés par un comité consultatif permanent et que les ressources nécessaires soient mises à disposition. Elles recommandent l'élaboration d'une loi générale sur l'égalité de traitement, mais aussi l'adaptation de la législation en vigueur sur la protection des données, la création d'un centre de conseil et de registres publics, des mesures dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi que l'emploi d'une intelligence artificielle non discriminatoire dans l'économie et l'administration. La CFQF et la CFR proposent en outre de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires visant à prévenir la discrimination algorithmique.
L'avis de droit et les recommandations ont été présentés le 18 novembre 2025 lors d'une conférence nationale organisée au Kursaal à Berne. La discussion à ce sujet s'est déroulée notamment dans le cadre d'une table ronde réunissant la conseillère nationale Min Li Marti (PS/ZH), le conseiller aux États Matthias Michel (PLR/ZG), la directrice d'AlgorithmWatch Angela Müller et le professeur Florent Thouvenin. La conférence a été ouverte par la conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider, cheffe du Département fédéral de l'intérieur DFI. Susanne Kuster, directrice suppléante de l'Office fédéral de la justice OFJ, a expliqué le positionnement de l'administration fédérale. Plus de 200 personnes ont participé à la conférence et près de 80 se sont connectées pour en suivre la diffusion en direct.

4 Tâches permanentes

Outre le travail quotidien et les activités courantes qu'elle réalise pour mettre en œuvre ses priorités thématiques de la législature, la CFQF a des tâches permanentes à accomplir. Ainsi, elle élabore et publie des prises de position sur les projets de loi qui s'intéressent aux sujets concernant les femmes et l'égalité et elle apporte sa contribution à des révisions législatives.

4.1 Participation à des consultations publiques

En 2025, la CFQF a répondu à sept consultations. Au début de l'année, elle s'est positionnée en faveur d'une meilleure protection et de nouvelles offres pour les victimes de délits de violence dans le cadre de la révision de la loi sur l'aide aux victimes et elle a soutenu le renforcement des droits des personnes touchées par la pauvreté en adhérant au but de l'initiative parlementaire « La pauvreté n'est pas un crime », déposée par la conseillère nationale Samira Marti. Au printemps, la commission a répondu à une consultation concernant la prise en charge « live in » en approuvant le renforcement des droits des travailleuses et des travailleurs prévu dans le projet de modification de l'une des ordonnances relatives à la loi sur le travail. En été, la CFQF a publié une prise de position critique au

sujet du programme d'allégement budgétaire 2027 car elle craignait que ce train d'économies ait un impact négatif sur la situation des femmes en Suisse. La commission a soutenu la ratification de la Convention n° 190 de l'Organisation internationale du travail OIT sur l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail. Et en fin d'année, elle s'est prononcée sur deux projets de politique familiale. Concernant la garde alternée, elle a rendu un avis nuancé sur les modifications proposées dans le Code civil : elle a expliqué qu'elle adhérait au but de principe du projet de donner aux pères un rôle plus important dans la prise en charge de leurs enfants, mais elle a critiqué les mesures proposées. Quant au projet de modification de la loi sur les allocations familiales, elle l'a approuvé.

4.2 Positionnement sur des campagnes nationales et au niveau international

Durant l'année sous revue, la CFQF a exposé sa position sur trois autres sujets. Dans un avis circonstancié, elle a salué en juin le but de l'initiative pour un congé familial lancée en avril 2025 : elle estime qu'un congé familial de 18 semaines apporterait des améliorations notables par rapport à la situation actuelle pour les deux parents. Au niveau international, la CFQF a remis une prise de position au groupe de travail de l'ONU sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles concernant son projet de rapport sur l'égalité et l'intelligence artificielle. Enfin, par la voie d'une déclaration de sa présidente, la CFQF a exprimé son soutien à la campagne de prévention « L'égalité contre la violence », dont le BFEG a lancé la première vague en novembre 2025.

5 Nouveaux sujets et travail en réseau

En 2025, la CFQF s'est une fois encore saisie de nouveaux sujets. Elle a en outre conforté son rôle de plateforme et de facilitatrice du travail en réseau.

5.1 Activités concernant le don d'ovocytes

Un nouveau champ de réflexion s'est ouvert en début d'année lorsque le Conseil fédéral a annoncé qu'il avait décidé d'élaborer, d'ici la fin 2026, un projet de modification de la loi sur la procréation médicalement assistée qui réglemente le don d'ovocytes. Au vu de la complexité du sujet et de son importance pour les organisations qui œuvrent en faveur des femmes et de l'égalité, la CFQF a décidé d'étudier cette révision de manière approfondie. Confortant son rôle de plateforme, elle a invité une large palette d'organisations du domaine de l'égalité à une rencontre en décembre 2025 afin d'échanger sur le don d'ovocytes du point de vue féministe et dans la perspective des femmes. La CFQF a pu compter sur une journaliste qui connaît bien le sujet pour présenter un exposé en ouverture de la rencontre, laquelle a réuni 16 personnes.

5.2 Intensifier le travail en réseau

Par ailleurs, le secrétariat a eu des échanges avec des actrices et acteurs variés, dans le cadre de manifestations ou de rencontres bilatérales. La responsable du secrétariat a par exemple participé aux assemblées générales de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales et de la faîtière Schweizerischer Gemeinnütziger Frauen ainsi qu'à une manifestation de femmes protestantes. Le secrétariat a en outre échangé avec des représentantes d'Alliance F, des Archives Gosteli et de l'Institut suisse d'études juridiques féministes et gender law FRI. La présidente, la responsable du secrétariat et la collaboratrice scientifique ont en outre été invitées à prononcer des exposés sur des sujets variés, par exemple lors des Assises genre et numérique à l'École polytechnique fédérale de Lausanne EPFL, pour le réseau féminin « Women Connect » d'armasuisse et de l'Office fédéral des constructions et de la logistique OFCL, à la Haute école de travail social de Lucerne ou pour le réseau de défense des droits des femmes Frauenrechte Nordwest.

Les échanges réguliers avec d'autres commissions extraparlementaires actives dans le domaine des droits humains sont particulièrement efficaces. La démonstration en a été faite une nouvelle fois en 2025. Dans ce contexte, plusieurs réunions ont eu lieu avec le directeur de l'Institut suisse des droits humains ISDH afin notamment d'élaborer un mémorandum d'accord définissant la collaboration entre l'ISDH et la CFQF. Ce mémorandum devrait entrer en vigueur en 2026.

Une date est à marquer d'une pierre blanche dans les activités de la commission : le 2 septembre 2025, nous avons rencontré la conseillère fédérale Élisabeth Baume-Schneider, cheffe du DFI. Nous avons pu lui présenter la CFQF et ses travaux en cours ainsi que l'informer de nos projets à venir. Lors de cette rencontre, la commission était représentée par son Comité directeur, la responsable de son secrétariat et sa collaboratrice scientifique.

6 Communication

L'activité de communication de la CFQF en 2025 a été ralentie car différents postes étaient restés vacants au secrétariat au deuxième semestre 2024. Au vu de la réduction de ses ressources, la commission a dû renoncer à publier un numéro de Questions au féminin en 2025. Toutefois, la responsable du secrétariat a repris les concepts de communication existants en début d'année puis engagé des mesures pour renouveler l'identité visuelle et la communication de la CFQF. Ces travaux ont également servi au grand projet de nouveau site Internet. La CFQF aura ainsi une présence numérique uniforme au printemps 2026.

En 2025, la CFQF a de nouveau reçu des demandes diverses de la part des médias, concernant surtout la discrimination algorithmique. Les travaux de la commission autour de la conférence nationale de novembre 2025 ont été mentionnés dans plusieurs émissions de radio et de télévision et dans des articles de presse.

Souhaitant être à la hauteur de l'exigence d'utiliser un langage qui inclue toutes les personnes, le secrétariat de la commission a de nouveau pris contact avec la Chancellerie fédérale pour lui demander un entretien. Lors de cet entretien, il a été question de savoir

dans quelle mesure il serait possible de remanier le recueil de rédaction non genrée en vigueur afin qu'il permette d'employer un langage véritablement inclusif. La CFQF maintiendra ses efforts dans ce sens.

7 Budget

En 2025, la CFQF a disposé d'un budget de tout juste 200 000 francs pour financer ses activités. Ce montant ne comprend pas les charges de personnel du secrétariat. Voici la ventilation du budget :

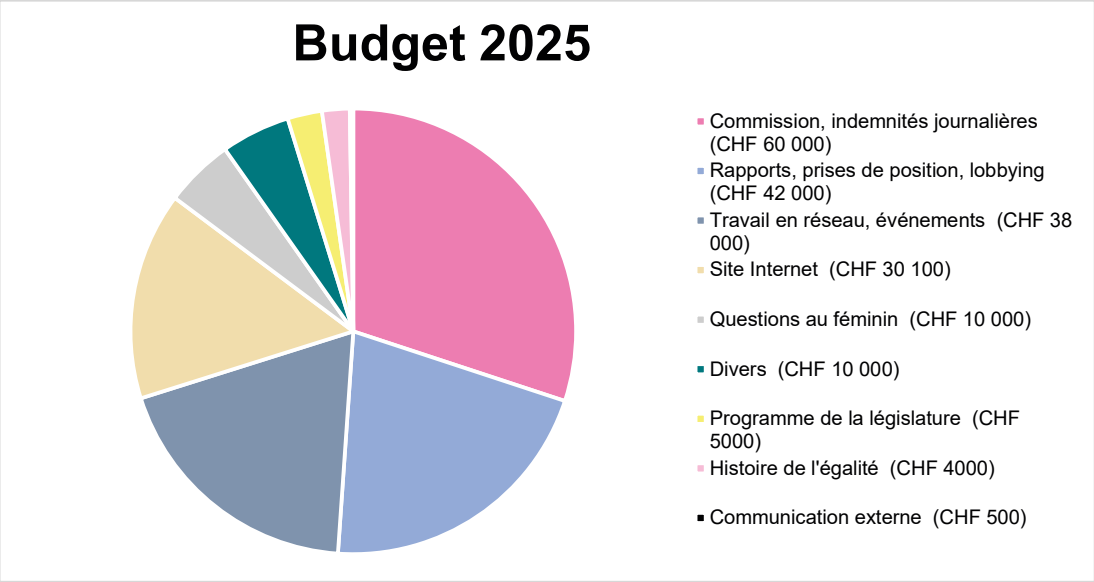

8 Efficacité du travail de la CFQF

Grâce à son engagement, en particulier concernant la discrimination algorithmique, la CFQF a pu accomplir un travail approfondi sur des sujets importants et apporter son éclairage. Il est apparu, comme les années passées, que la commission dispose d'un vaste réseau et que son expertise est très appréciée. Les travaux de la CFQF ne profitent pas seulement aux organisations représentées en son sein ; ils portent sur la place publique des sujets de politique sociale très importants. Par son travail, la CFQF met de précieux éléments de réflexion et de décision à la disposition de l'administration fédérale et, par exemple, complète les efforts en cours sur le plan législatif pour mettre en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle.

9 L’activité de la commission en 2026 : perspectives

Début 2026, la CFQF proposera, avec la CFR, un webinaire sur la discrimination algorithmique. Elle a pu s’adjoindre le concours d’AlgorithmWatch, qui alimentera la discussion. Toujours au premier trimestre, la CFQF débattra de sa position concernant le projet de loi fédérale sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche et publiera son avis à ce sujet.

Le point d’orgue du deuxième trimestre sera le 50e anniversaire de la commission, avec une grande célébration le 23 avril 2026. La fête coïncidera avec la publication du nouveau numéro de Questions au féminin, consacré au *backlash antiféministe*. Le lancement du nouveau site Internet de la CFQF s’accompagnera d’une actualisation du Guide de la CEDEF pour la pratique juridique, qui sera désormais géré par l’Université de Berne.

Les activités du deuxième semestre 2026 se concentreront sur l’organisation des séances plénières de la commission ainsi que sur la réalisation d’une nouvelle étude. Par ailleurs, la commission suivra de près la transposition en droit suisse de la Convention du Conseil de l’Europe sur l’intelligence artificielle.